Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 029-212900674-20251204-368_20-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté-Égalité-Fraternité

368/20

EC/IRLB

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 4 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Sonia FLOCH, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Rémy LE MEUR, Laurence LE ROY-TASSEL, Éric LE SCANFF, Cyrielle MOY, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN
Absents : Néant
Procurations : Néant
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

Objet : RASED – Demande de participation financière

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) est un dispositif relevant du ministère de l'Éducation nationale. Il a pour mission de favoriser la réussite de tous les élèves en apportant un accompagnement spécifique à ceux rencontrant des difficultés.
Au sein de l'école publique Ar Roudour de Guerlesquin, le RASED intervient en collaboration avec les enseignants, les familles et les partenaires extérieurs. Il est composé d'une psychologue de l'Éducation nationale et d'une enseignante spécialisée, pleinement intégrées à l'équipe pédagogique. Leur rôle consiste notamment à analyser les situations rencontrées et à contribuer à la prise en compte des besoins particuliers des élèves.
Afin de répondre aux besoins des enfants de l'école Ar Roudour, le RASED mobilise divers matériels et outils pédagogiques (supports éducatifs, matériels scolaires ou numériques, tests psychologiques, etc.), générant des dépenses significatives. À ce titre, il sollicite une participation financière de la commune.
Le RASED de Morlaix formule ainsi une demande de contribution fixée à 1 € par enfant.
Monsieur Le Maire précise que le montant d'une participation financière s'élèverait alors à 69 € pour l'année scolaire 2025/2026.
Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette participation financière au RASED de Morlaix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide une participation financière d'un montant de 69 € au RASED de Morlaix.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY